

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE

**Arrêté du 30 juin 2004 modifiant l'arrêté du 22 mars 1993 fixant la liste des publications spécialisées prévue à l'article 2 de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 modifiée relative à la lutte contre le tabagisme**

NOR : SANP0422266A

Le ministre de la santé et de la protection sociale et le ministre de la culture et de la communication,  
Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L. 3511-3 ;

Vu l'arrêté du 22 mars 1993 fixant la liste des publications spécialisées prévue à l'article 2 de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 modifiée relative à la lutte contre le tabagisme,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 mars 1993 susvisé est ajoutée la publication professionnelle spécialisée suivante : *La Revue des comptoirs*.

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juin 2004.

*Le ministre de la santé  
et de la protection sociale,*

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur général  
de la santé :

*Le chef du service prévention,  
programmes de santé  
et gestion des risques,  
adjoint au directeur général de santé,  
Y. COQUIN*

*Le ministre de la culture  
et de la communication,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur du développement des médias,*

A. SEBAN